

CODE DE VIE EN CLASSE ET EN ATELIER

Août 2024

Historique des modifications

Date	Version	Créé par	Description du changement
2021-05-30	1.0	Marise Loranger	Adaptation du document à la nouvelle réalité de l'ÉEAM
2023-08-20	2.0	Marise Loranger	Révision du document après consultation de l'équipe de chargés de cours
2024-08-19	3.0	Marise Loranger	Révision annuelle du document, retrait du superflu

Présentation du code de vie :

Ce code de vie s'applique spécifiquement à l'ÉÉAM. Il fait état des valeurs portées par l'École, des comportements attendus des usagers. Il contribue au bien commun de même qu'au fonctionnement harmonieux de la communauté collégiale et favorise les meilleures conditions de vie possible aux étudiant.e.s, aux membres du personnel ainsi qu'à toutes autres personnes fréquentant l'École.

Valeurs de l'École :



Principes fondamentaux du code de vie :



1. LE RESPECT DE SOI



Le respect de soi commence par la découverte et le développement de ses propres capacités, ainsi que par l'acquisition de l'autonomie et du sens des responsabilités d'une personne en posture d'apprentissage. Il vise également l'application des méthodes de travail et règles de santé et sécurité.

Responsabilités personnelles :

- Venir à l'école aux périodes prévues à son horaire et en respectant les heures prescrites;
- S'impliquer dans ses activités d'apprentissage et d'évaluation (formatives et sommatives);
- Respecter les échéanciers de ses cours et de ses évaluations;
- Utiliser ses forces pour développer ses aptitudes et talents;
- Faire preuve d'honnêteté et d'intégrité intellectuelle ;
- Prendre connaissance des politiques et règlements en vigueur;
- Assumer les conséquences de ses actes et de ses choix.

Santé et sécurité :

- Respecter la politique de santé et sécurité au travail en tout temps;
- Porter les équipements de sécurité recommandés en tout temps dans les ateliers;
- Appliquer les notions enseignées et posant des questions en cas d'incertitude;
- Se concentrer sur les gestes posés en évitant de se laisser distraire par les activités environnantes, les réseaux sociaux et autres;
- Porter attention aux consignes de sécurité émises verbalement et aux sons environnant en tout temps. Il est donc interdit d'écouter de la musique avec écouteurs (de tous types).
- Se présenter à l'atelier avec toutes ses facultés intellectuelles, non altérées par l'alcool, les drogues ou une fatigue extrême.

2. LE RESPECT DES AUTRES



Le respect des autres se développe, entre autres, par l'entraide et la coopération à travers les interactions. Il implique également d'adopter un comportement courtois et poli avec ses pairs et l'ensemble de l'équipe de l'ÉÉAM.

Savoir vivre ensemble :

- Se présenter à l'heure prescrite à ses cours;
- Adopter des comportements et des attitudes qui permettent un bon déroulement des activités d'apprentissage;
- Écouter et respecter les notions transmises par le personnel enseignant, le personnel technique ou par ses pairs étudiant.e.s;
- Partager ses idées et ses talents avec les autres;
- Venir en aide à ceux et celles qui en ont besoin;
- Respecter les autres dans leur différence;
- Prendre soin des biens des autres;
- Communiquer avec respect ses besoins et intérêts.

3. LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT



Le respect de l'environnement se traduit par l'acquisition et le développement d'une conscience sociale. Il implique également de prendre soin du matériel et du mobilier prêtés par l'École, de participer au rangement et à une juste utilisation des ressources.

Utilisation du matériel :

- Utiliser avec précautions et selon les prescriptions les équipements, outils et machines prêtés par l'École*;
- Utiliser les équipements de sécurité (capots protecteurs, porte-outils, griffe anti-recul, couteau diviseur, etc.) en place ou les replacer après le retrait ce ceux-ci, si nécessaire, selon l'usage;

- Nommer tout bris ou anomalie d'une machine ou d'un outil à l'une des personnes responsables présentes (magasinier, chargé.e de cours ou technicien.ne) afin que les correctifs soient apportés;
- Laisser les machines et outils fixes installés à leur place;
- Rendre au magasin tout équipement emprunté dans son état initial;
- S'assurer d'utiliser la juste quantité de matière ou de fournitures (éviter le gaspillage).

Environnement de travail :

- Consommer breuvages et nourriture dans la cafétéria. Seule exception, il est possible d'utiliser une bouteille d'eau incassable fermée hermétiquement dans les classes et ateliers;
- Dépoussiérer les machines-outils et outils manuels au fur et à mesure de l'utilisation afin de les rendre disponibles pour les autres;
- Remettre les équipements à leurs états initiaux (les ajustements à « zéro ») après leur utilisation.
- Libérer les chariots après chaque utilisation et en les remisant sous les étagères de l'entrepôt dédié aux étudiant.e.s;
- Utiliser adéquatement les endroits dédiés au rangement des matériaux et outils désignés par les employé.e.s de l'ÉÉAM;
- Identifier à son nom complet toutes les pièces se trouvant dans le rangement de bois massif, de panneaux et tablettes afin d'éviter toute confusion;
- Épousseter ses habits à chaque sortie de l'atelier, afin d'éviter de répandre la poussière de bois dans les corridors et toilettes de l'école;
- Planifier son temps en prévoyant une période de rangement et de nettoyage AVANT son départ.
- Participer au ménage des ateliers avant de quitter, soit en dépoussiérant sa table de travail, les machines et le sol.

**L'usage des biens, meubles et immeubles de l'École (locaux, outils, matériel, ordinateurs, etc.) doit être conforme aux règles d'utilisation de ces biens, aux politiques et règlements de l'ÉÉAM et aux lois existantes.*

Cette utilisation doit se faire dans le respect du bien public. Toute personne causant des dommages par vandalisme, usage abusif ou négligence est passible de sanctions et peut être tenue d'indemniser l'ÉÉAM.

Il est strictement interdit d'écrire, peindre des graffitis ou de dessiner sur les murs de l'ÉÉAM sans autorisation.